



# CHAMBRE INFO

Tout l'Hérault Agricole

## Sécurité et protection

### Dossier central: Lutte contre la délinquance dans les exploitations agricoles

p. 14



### La solution Full Web de suivi parcellaire

p. 10



### Agriculture Biologique: un plan d'action pour la Bio

p. 12

n°56  
ÉTÉ 2014

L'actualité agricole est aussi  
sur [www.herault.chambagri.fr](http://www.herault.chambagri.fr)

# SOM MAIRE



**4** *L'Actu de la Chambre  
d'agriculture de l'Hérault*

**9** *InnovaNews*

**10** *La solution Full Web  
de suivi parcellaire*

**11** *Partenariat  
avec la CCPT*

*Les chauves-souris,  
alliées des cultures!*

**12** *Agriculture Biologique :  
un plan d'action pour la Bio*





## 14 DOSSIER CENTRAL *Lutte contre les vols et la délinquance dans les exploitations agricoles*

## 21 *20 ans de développement concerté sur les Causses Méridionaux*

## 22 *Partenariat avec le Département : un développement agricole et rural concerté*

## 23 *L'ADVAH, l'Association de Développement et de Valorisation de l'Agriculture de l'Hérault*

*Projet Agricole  
Départemental Hérault 2020 :  
Un projet volontariste*

## 24 *Chasse : 58 communes pour le tir d'affût 2014-2015*

## 25 *Vie de l'entreprise : L'apprentissage, pourquoi pas moi ?*

*Comment bien préparer  
votre retraite ?*

## 26 *Offres de formation*

Les campagnes se suivent et ne se ressemblent pas. Cette campagne de production 2014 s'annonce particulièrement complexe dans l'Hérault avec un seuil de sécheresse en mai sans précédent. Il correspond d'habitude à celui d'août. Il y a déjà des conséquences sur le cycle végétatif de nos productions. Aucune filière n'est épargnée. Pour défendre les besoins agricoles, la Chambre d'agriculture est mobilisée dans son rôle technique auprès des professionnels et dans sa mission au sein d'instances de gestion de l'eau.

Un autre fléau est en recrudescence, il concerne toutes nos exploitations. Ce sont les vols de récoltes et aussi de matériels. La Chambre d'agriculture de l'Hérault a pris la juste mesure de la préoccupation des agriculteurs face à l'accroissement des pillages et dégradations sur les exploitations. Nous avons signé, le 30 juin en session Chambre, un protocole de partenariat avec l'Etat, la gendarmerie, la police et la FDSEA. Il y a une vraie volonté d'agir sur le terrain. Le dossier central de ce numéro est l'occasion de vous présenter les mesures que nous avons prises ensemble.

Vous trouverez aussi dans ce numéro l'actualité agricole de la Chambre d'agriculture. En particulier l'illustration de la poursuite de nos partenariats avec les collectivités, le Conseil général, les intercommunalités et les autres acteurs des territoires, pour une collaboration croisée et complémentaire. Dans un contexte actuel de réforme des politiques territoriales en France, c'est un chantier prioritaire pour la Chambre d'agriculture. Il est lié à notre réflexion en cours sur le projet stratégique agricole départemental Hérault 2020.

Par l'ensemble des autres sujets traités, la Chambre d'agriculture a l'objectif de mieux vous informer, d'être à votre service et de répondre aux diverses questions que vous vous posez.

*Jérôme Despey  
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

# L'ACTU

## Le Préfet en visite chez les horticulteurs

Marie Levaux, Présidente de la FNPHP LR,  
Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture  
de l'Hérault et Pierre De Bousquet,  
Préfet du Languedoc-Roussillon et de l'Hérault.



Le 30 avril dernier, le Préfet de la région Languedoc-Roussillon Pierre De Bousquet, accompagné du Directeur Régional de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Philippe Merillon ainsi que de la directrice de la DDTM34, Mireille Jourget, a rencontré les professionnels de la filière horticole et visité deux exploitations de l'Hérault : l'EARL Le Tauran à St Aunès et les établissements du Cannebeth à Mauguio. Marie Levaux, Présidente de la Fédération des Horticulteurs et des Pépiniéristes du Languedoc-Roussillon (FNPHP LR), accompagnée de plusieurs producteurs représentant les secteurs de l'horticulture, de la pépinière et de la fleur coupée, ainsi que des autres acteurs de la filière, ont interpellé le représentant de l'État sur des sujets spécifiques à la filière horticole

(coût de l'énergie, hausse de la TVA, méventes liées à la crise économique et à la baisse des commandes publiques, risque de la réglementation incohérente sur les plantes envahissantes...) mais aussi sur des sujets communs aux autres filières : coût de la main d'œuvre, lourdeur de la réglementation, constructibilité en loi littoral... Autant d'enjeux qui mobilisent tant la FDSEA de l'Hérault que la Chambre d'agriculture, comme l'a rappelé Jérôme Despey. Le Préfet, de son côté, a été sensible à la passion de ces exploitants pour leur métier et attentif à leurs inquiétudes et à leurs attentes. Il a notamment rappelé un de ses rôles auprès des entrepreneurs du territoire : « faciliter les projets des entreprises. »

## A VOS AGENDAS!

## Nouvelle Charte pour l'installation

En 1996, la première Charte à l'installation a été signée dans l'Hérault.

Elle regroupait quinze organisations professionnelles agricoles articulant leurs actions en faveur de l'installation avec pour action phare la naissance du Point Info Installation.

Les Jeunes Agriculteurs de l'Hérault ont souhaité un renouvellement et un élargissement de cette charte pour correspondre davantage aux problématiques actuelles et aux profils de plus en plus variés des porteurs de projets. Cette démarche s'insère dans un contexte d'évolution des dispositifs d'accompagnement à l'installation, inscrit dans la future loi d'avenir. Signée à l'Assemblée Générale de Jeunes Agriculteurs de l'Hérault le 25 avril 2014, la nouvelle charte à l'installation regroupe maintenant vingt-sept partenaires et permet de mutualiser les actions de chacun autour de l'installation.

À cette occasion, Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture, a souligné que cette charte est au cœur du Projet Agricole Départemental Hérault 2020 engagé par la Chambre d'agriculture en partenariat avec les Organisations Professionnelles Agricoles pour une agriculture dynamique et compétitive.

Retrouvez sur notre site [www.herault.chambagri.fr](http://www.herault.chambagri.fr) la charte et les fiches des Organisations Professionnelles Agricoles.



Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, Pierre De Bousquet, Préfet du Languedoc-Roussillon et Alexandre Boudet Président des JA.

## Jeunes Agriculteurs de l'Hérault :

### nouvelle équipe, nouveau bureau,

### même combat !

2014 est une année électorale pour les Jeunes Agriculteurs de l'Hérault (JA). Les JA ont pu élire leur nouveau bureau pour les deux années à venir en Conseil d'Administration le 12 mai dernier. Alexandre Boudet, le Président sortant élu à la Chambre d'agriculture, a cédé sa place après un mandat de deux ans à Emilie Alauze. Il a successivement été responsable installation et vice président et reste actif au sein des Jeunes Agriculteurs.

La jeune Présidente de 33 ans, élue à la Chambre d'agriculture de l'Hérault, est en cave particulière à Magalas. Installée depuis 2010, Emilie prend aujourd'hui la tête de la structure après avoir assuré la vice présidence pendant deux ans.

À ses côtés, nous retrouvons Samuel Masse, secrétaire général, viticulteur à Saint Bauzille de Montmel depuis 2011.

Les objectifs de la nouvelle équipe sont avant tout de continuer de dynamiser le réseau départemental, en plus de poursuivre l'implication pour le renouvellement des générations en agriculture.



Samuel Masse, Emilie Alauze et Alexandre Boudet, Président sortant élu à la Chambre d'agriculture.



**Des marchés pour se restaurer avec les assiettes fermières et vins de nos terroirs**

**Villeveyrac :** place du Marché aux raisins, les lundis, du 7 juillet au 18 août à partir de 18h.



**Lattes :** Mas de Saporta, les mardis, du 17 juin au 2 septembre à partir de 19h



**St Thibéry :** place Francis Laurent, les mercredis 11 juin, 9 juillet, 6 août et 10 septembre à partir de 19h.



**Sérignan :** Centre administratif, les jeudis, du 10 juillet au 28 août à partir de 18h30.



**Villetelle :** Musée d'Ambrussum, les jeudis 24 et 31 juillet à partir de 18h30.



**Pézenas :** cours Jean Jaurès, les vendredis, du 27 juin au 29 août à partir de 20h.



**Saint Christol :** Viavino, les vendredis, du 8 au 29 août à partir de 18h30.



**Des marchés pour faire le plein de produits fermiers en direct des producteurs**

**Lodève :** place de la République, les mardis, du 3 juin au 30 septembre de 16h à 19h30.



**Agde :** Office de tourisme / îlot Molière, les jeudis, du 26 juin au 25 septembre de 7h à 13h.





Lac du Salagou.

## Echange et convivialité

### pour les dix réunions de secteur

*Du 21 janvier au 28 avril 2014*

Depuis les hauts cantons jusqu'au littoral, les agriculteurs ont répondu massivement à l'invitation du Président Despey et de ses équipes pour les traditionnelles réunions des Groupes d'Actions Territoriales (GAT). Un an après les élections, les élus de la Chambre d'agriculture de l'Hérault sont venus à la rencontre de l'ensemble des ressortissants du territoire pour leur présenter les premiers projets de la mandature et notamment le Projet Agricole Départemental en cours de réalisation. Les techniciens de la Chambre d'agriculture étaient également présents à ces réunions pour aborder les projets

et solutions techniques qu'offre la structure aux agriculteurs : essais de pulvérisation sur vigne, variétés de pommes adaptées, gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, Mes Produits en Ligne, Agrilocal...

*Jérôme Despey lors d'une des réunions du GAT.*



## Sécheresse:

### 2014, un été qui s'annonce compliqué

Le premier comité sécheresse de l'année 2014 s'est réuni le 22 avril dernier et a conclu à la nécessité d'enclencher le niveau vigilance de l'arrêté sécheresse. Dès ce jour, le comité se réunit toutes les deux à trois semaines pour évaluer la situation.

**Quatre niveaux de sécheresse sont prévus dans l'arrêté préfectoral :**

- Stade vigilance
- Niveau 1 : Alerte
- Niveau 2 : Alerte renforcée
- Niveau 3 : Crise

À chaque palier, des mesures de gestion de la ressource en eau sont préconisées et deviennent exécutoires sur décision préfectorale. Elles sont adaptées en fonction des usagers.

Le Préfet a actuellement arrêté au 28 mai 2014

le niveau d'alerte 1 sur une très large majorité des bassins-versants de l'Hérault avec un niveau d'alerte 2 pour la nappe astienne. Le prochain comité sécheresse aura lieu le 2 juillet 2014 en présence de Monsieur le Préfet.

Les agriculteurs irrigants sont invités à se rendre sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault - Service Eau et Risque ou de contacter la Chambre d'agriculture de l'Hérault pour se renseigner sur les mesures de chacun des niveaux de l'arrêté.

Contact Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Gestion ressource eau  
Léonie Cambrea au 04 67 20 88 23  
cambrea@herault.chambagri.fr

Contact DDTM Hérault  
Charlotte Courbis au 04 34 46 62 37



## La Chambre d'agriculture de l'Hérault présente sur les salons de création d'activité

C'est dans le cadre de sa mission de soutien à l'installation en agriculture que la Chambre a été présente, depuis le début de l'année, sur deux salons de création d'activité : le salon Travail-Avenir-Formation à Montpellier le 20 mars et le forum de la création et de la reprise d'entreprise de Béziers le 15 mai.

Avec le Point Info Installation Agricole, le stand de la Chambre d'Agriculture a accueilli en moyenne à chaque fois une dizaine de porteurs de projets venus se renseigner sur la création d'une entreprise agricole.

Les principales démarches, ainsi que les aides à la création leurs ont été présentées. De nombreux contacts de conseillers spécialisés leur sont à chaque fois donnés pour leur permettre d'avancer dans leur projet.

Comme à chaque fois, le stand s'est révélé être aussi un lieu d'information pour les créateurs d'entreprise de restauration ou de transforma-



tion à la recherche de producteurs chez qui se fournir et mettre en place des circuits de commercialisation courts et locaux.

Ce besoin, récurrent parmi le public de chacun de ces salons, confirme l'intérêt pour la Chambre d'agriculture d'y être présente pour y exposer ses services.

### A VOS AGENDAS!

#### ***Matinée d'information technique Pomme***

*Jeudi 28 août 2014 de 9 h à 12 h au CEHM.*

*Au programme : information et visite des essais sur les parcelles du CEHM.*

Contact : CEHM au 04 67 71 55 00  
cehm@cehm.net - <http://www.cehm.net>

#### ***Les marchés à la ferme***

*Dimanche 14 septembre : marché à la ferme à la Cueillette de Caillan à Bessan.*

*Dimanche 16 novembre : marché à la ferme au Domaine de Villeneuve à Claret.*

#### ***Bienvenue à la Ferme sur M6 - Cultures locales***

*Tous les samedis à 12h40 et 19h35 du 6 septembre au 15 novembre 2014.*





## Le vin, patrimoine culturel et gastronomique

*Le dépôt au Sénat par les sénateurs Raymond Couderc (Hérault, UMP) et Roland Courteau (Aude, PS) et leurs collègues des régions viticoles, de deux amendements allant dans le même sens a fait avancer le dossier.*

Les sénateurs ont adopté un amendement au projet de loi Agriculture, Alimentation et Forêt qui reconnaît « le vin, produit de la vigne et les terroirs, comme faisant partie du patrimoine culturel, gastronomique et paysager protégé de la France », comme les parlementaires l'ont déjà voté pour le foie gras.

Ce texte et l'ensemble du projet de loi doivent également être examinés par le Parlement selon la procédure législative habituelle. Ce premier pas est prometteur.

Jean-Charles Tastavy, Président de l'association Honneur du Vin, rappelle que l'idée « a germé dès 2005. »

« Dès sa naissance en 2009, notre association l'a reprise à son compte et son histoire a connu une étape importante en 2011, lorsque la Chambre d'agriculture de l'Hérault vota à l'unanimité une motion allant dans ce sens. »

Jean-Charles Tastavy souligne l'importance du rétablissement par les sénateurs, de la notion



de « protection. »

Le Président d'Honneur du Vin ne crie pas victoire trop vite : « Attention ! », dit-il, « le parcours parlementaire n'est pas terminé. »

Contact Honneur du Vin  
Jean-Claude Tastavy  
contact@honneurduvin.com



# INNOVA NEWS



## Vodka de marc de raisin : l'audace du Sud !

La première vodka de marc de raisin est un vrai produit régional issu du savoir faire historique de la distillerie coopérative de

Montpellier. Distribuée par « *La grappe de Montpellier* », ce produit haut de gamme exhale de légères connotations de raisin et de muscat. Distillée cinq fois, elle est d'une grande pureté, dépourvue de gluten et sans sulfite. Douce et

corsée, cette vodka peut révéler ses atouts aussi bien consommée pure qu'en cocktail.

**Lauréat de la catégorie audace de l'édition 2014 des Vincœurs organisée par le Conseil Général de l'Hérault.**

## In Line Ready

**Développé par CEnobrandS SAS**

In-line ready est une solution révolutionnaire d'addition directe des levures œnologiques sèches. Ce nouveau concept permet la professionnalisation du levurage en remplaçant la phase fastidieuse de réhydratation. Cette double technologie (machine+levures produites selon

un procédé spécifique) résulte de la mise en commun des savoir-faire de deux sociétés : CEnobrandS et Silverson.

**Lauréat de la catégorie innovation de l'édition 2014 des Vincœurs organisée par le Conseil Général de l'Hérault.**



## Scoop! Un nouveau module fertilisation pour Mes parcelles

Développé par la Chambre d'agriculture, un module fertilisation qui permet de saisir le prévisionnel de fumure - celui-ci correspond aux attentes de la plupart des mesures agro environnementales (MAE) et surtout aux obligations réglementaires dans le cadre de la zone dite vulnérable.

Ce module de fertilisation s'adapte à la nouvelle directive nationale n° 5 et aide à piloter et à calculer les doses d'azote à apporter sur sa culture.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Gaëlle Roman-Faure au 04 67 20 88 89  
roman-faure@herault.chambagri.fr





La cave coopérative  
des Coteaux de Thongue  
et Peyne.



Didier Boyer  
et Jérôme Despey.

## Partenariat entre la Chambre d'agriculture de l'Hérault et la Cave Coopérative des Coteaux de Thongue et Peyne

### La solution Full Web de suivi parcellaire

La Chambre d'agriculture de l'Hérault développe une solution web qui allie la cartographie des parcelles et la traçabilité des pratiques de la cave des Coteaux de Thongue et Peyne. Cette solution facilite l'échange d'informations et le suivi des pratiques entre les coopérateurs et leur cave.

Nos territoires offrent une vision globale des données saisies dans Mes Parcelles, par les adhérents. La cave réalise des sélections parcellaires plus fines pour progresser en qualité et les adhérents optimisent le suivi de leur exploitation.

#### Qu'est-ce qui vous a donné l'idée de ce projet ?

Au niveau de la Coopérative, une réflexion initiée depuis plusieurs années pour fluidifier la transmission de l'information était déjà engagée et les outils présentés par la Chambre d'agriculture nous ont semblé répondre à nos attentes. Un adhérent de la cave engagé dans la démarche Ecophyto et utilisateur de Mes Parcelles a été à l'origine de la rencontre avec les conseillers de la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Les échanges ont permis de croiser les attentes de la cave, du vignoble et la solution de traçabilité proposée par la Chambre d'agriculture.

#### Quel bilan faites-vous et quelles perspectives ?

Le bilan de lancement est satisfaisant puisque plus de trente adhérents ont répondu présents lors de cette première étape, représentant déjà 30% des surfaces. L'objectif de la cave est d'at-

teindre le maximum des surfaces de production d'ici trois ans. Trois sessions de formation sont déjà prévues afin que les agriculteurs puissent saisir dès cette campagne toutes les informations. Le fait que ces solutions soient à deux niveaux, cave et adhérents, permet d'exploiter les données pour travailler les sélections parcellaires, vinifier des lots spécifiques et progresser en qualité sur les produits élaborés. C'est aussi un moyen de répondre rapidement, avec une solution connectée aux demandes de traçabilité de la cave.

#### Quels sont vos principaux atouts ?

Une action collective portée par deux organismes : la Cave Coopérative des Coteaux de Thongue et Peyne et la Chambre d'agriculture de l'Hérault.

La motivation des adhérents et le savoir-faire des équipes qui accompagnent ce projet : formation, assistance, appui technique.

**Nominé dans la catégorie  
innovation de l'édition 2014  
Vincœurs organisée par le  
Conseil Général de l'Hérault**

La solution full web au travers des outils mis en place : Mes Parcelles et Nos Territoires sont développés par la Chambre d'agriculture au niveau national. Ils assurent l'enregistrement des pratiques simplement et en toute sécurité et valorisent les données technico-économiques pour faciliter le pilotage de nos cultures.

Contact à la Chambre d'agriculture  
Gaëlle Roman-Faure au 04 67 20 88 99  
roman-faure@herault.chambagri.fr

## Partenariat avec la CCPT

*Un nouveau partenariat a été concrétisé avec une collectivité, la Communauté de Communes du Pays de Thongue (CCPT).*

Mi-mai, une convention a été signée entre Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et Régis Vidal président de la Communauté de Communes du Pays de Thongue.

Cette convention, confirmée par son nouveau Président, Michel Nouguier, a vu ses orientations et engagements assurés par la présence de

l'élu de la Chambre d'agriculture, Didier Boyer, qui a précisé les actions à mener sur 2014.

La reconnaissance du rôle des agriculteurs dans la gestion de ce territoire et la mise en commun des compétences pour engager des actions et des projets, tels sont les principaux objectifs liés à ce partenariat.

La Communauté de Communes du Pays de

Thongue présente un caractère rural marqué et un riche patrimoine naturel où l'agriculture joue un rôle important. Elle est un facteur de dynamisme en matière d'aménagement de paysages et d'environnement et aussi d'économie et d'emploi.

La Chambre d'agriculture, par cette convention, confirme son rôle de partenaire privilégié dans le projet de ce territoire.

Ce partenariat consiste en une concertation et une mutualisation des moyens au service des différents projets. Ceci pour favoriser le maintien et le développement des activités agricoles à l'échelle du territoire de la CCPT.

Les principaux éléments concernant l'accompagnement sont déclinés selon les axes suivants :

*Favoriser le développement des activités agricoles de la CCPT*

- De projets d'agriculture durable (agriculture raisonnée, biologique, biodiversité, aires de remplissage collectives...).
- De projets collectifs de territoire (réflexions de périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles naturels périurbains - PAEN...).
- De l'installation et de la diversification (dispositifs Chambre d'agriculture, Point info installation...).
- Des circuits courts (Marchés de Producteurs de Pays...).

Contact à la Chambre d'agriculture  
Jean-François Malet au 04 67 20 88 31  
malet@herault.chambagri.fr

## Les chauves-souris, alliées des cultures !

*Les chauves-souris européennes consomment principalement des insectes et le Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes a démontré que les carpocapses et les tordeuses orientales entraînent pour une bonne part dans l'alimentation des pipistrelles !*

Par extrapolation, le ver de grappe, dont le papillon est crépusculaire, doit certainement être une proie pour les chauves-souris chassant sur les vignes et leurs abords...

Des corridors et des habitats sont indispensables pour permettre à ce mammifère de venir chasser et de s'implanter à proximité des cultures.

Il lui faut des haies pour se déplacer et de vieux arbres ou des anfractuosités dans les bâtiments pour s'abriter.

C'est pourquoi, la Chambre d'agriculture relaie l'opération du Conseil Général de l'Hérault qui

met gratuitement à disposition des abris à pipistrelles pour les exploitants agricoles.

Si vous êtes intéressés pour favoriser les chauves-souris, installer ou fabriquer des abris sur votre exploitation et connaître les actions de sensibilisation organisées ou les relais locaux de l'opération, contactez-nous.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Corentin Lhuillier au 04 67 20 88 84  
lhuillier@herault.chambagri.fr

Contact au Conseil Général de l'Hérault  
Rodolphe Majurel au 04 67 67 59 13  
rmajurel@c34.fr



*Un seul individu est capable de manger un tiers de son poids, soit en une nuit entre 1 000 et 2 000 insectes !*



## Un plan d'action pour la Bio



*François Garcia, référent pour l'agriculture biologique, explique le pourquoi et le comment de ce plan.*

«Le président Jérôme Despey a souhaité que nous mettions en place un plan pour l'agriculture biologique», explique François Garcia, président du groupe de travail AB de la

Chambre d'agriculture de l'Hérault et référent bio départemental. «C'est la première fois que la Chambre d'agriculture a un groupe de travail bio», dit-il.

Président de la cave coopérative de Quarante, François Garcia pratique la viticulture biologique depuis cinq ans. Il a proposé à la Chambre d'agriculture un plan d'action qui comprend trois axes : la formation, l'expérimentation et l'appui aux agriculteurs. L'agriculture biologique concerne actuellement 14 000 ha dans l'Hérault, et bientôt 20 000 avec les conversions en cours. L'objectif, souligne François Garcia, n'est pas de développer la Bio à tout prix mais de donner aux exploitations intéressées par cette façon de travailler des bases de réussite : «la priorité, c'est pérenniser ces exploitations, aider les agriculteurs dans la transition et s'assurer qu'ils mettent tous les atouts de leur côté pour réussir.»

La formation qui va être mise en place s'efforcera de répondre à ces défis. Elle apportera d'abord des connaissances générales sur l'agriculture biologique, sa réglementation, ses contraintes : «Quand on se convertit à la Bio, on a au début tous les inconvénients de la Bio sans

en avoir les avantages. Avec des techniques à maîtriser, des coûts plus importants, davantage de main-d'œuvre, une tendance à la baisse des rendements mais sans le prix de vente du Bio. Il faut que les gens en soient conscients et qu'ils aient les moyens de faire face.»

Le deuxième volet de la formation abordera les techniques spécifiques de la Bio et de la biodynamie.

Enfin, on abordera la commercialisation, en particulier en circuits courts. Il faut tirer parti du réseau et des systèmes existants tels que Bienvenue à la Ferme et Agrilocal. L'expérimentation

*La priorité, c'est pérenniser les exploitations, aider les agriculteurs dans la transition et s'assurer qu'ils mettent tous les atouts de leur côté pour réussir*

s'appuiera sur les compétences de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et de son réseau de partenaires. L'agriculture biologique a besoin de

réponses techniques. Les pistes d'expérimentation sont multiples : variétés résistantes, variétés les mieux adaptées à la culture biologique, irrigation, fertilisation par goutte-à-goutte, mécanisation...

D'autres pistes peuvent être explorées au niveau national, comme l'amélioration génétique ou la flavescence dorée. Sur ce dernier point, la Chambre d'agriculture fait partie du réseau national piloté par l'institut français de la vigne (IFV). Sylvie Dulenc, qui coordonne les techniciens de la Chambre d'agriculture autour de la Bio, est référente en viticulture bio auprès de l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture).

# Bientôt 20 000 ha d'exploitations bio dans l'Hérault

## Un «Point AB»

Troisième axe de travail du Plan d'action, la relation avec les agriculteurs à travers le Point AB et la communication.

Le Point AB, qui a été mis en place avec une participation financière du Conseil Général, vise à apporter aux agriculteurs un appui technique avec diagnostic d'exploitation. L'objectif est d'assurer une soixantaine de diagnostics par an.

Le but est à la fois de dresser un état des lieux sur l'exploitation, en apportant les conseils nécessaires, et d'avoir une vision d'ensemble au niveau

départemental de l'agriculture biologique.

L'ensemble des techniciens de la Chambre d'agriculture seront sollicités pour intervenir à ce niveau.

L'axe communication comprend par ailleurs des articles dans Chambre Info, dans le Paysan du Midi et sur le site internet de la Chambre d'agriculture.

Le Plan d'action bio a été validé par le bureau de la Chambre d'agriculture. Il sera intégré dans le Projet Agricole Départemental et pourrait donc être précisé à cette occasion.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Sylvie Dulenc au 04 67 20 88 42  
dulenc@herault.chambagri.fr



## Nouvelles publications Agriculture Biologique téléchargeables sur notre site

Vous avez besoin d'informations ciblées sur le cuivre, le soufre, la gestion de la flavescente dorée ?

La Chambre d'agriculture de l'Hérault vient de publier des documents spécifiques à ces thématiques.

### Fiches techniques cuivre et soufre :

Optimiser la protection fongicide est primordial en agriculture biologique.

Le soufre et le cuivre sont les deux substances actives les plus souvent utilisées pour lutter contre les maladies cryptogamiques.

Pour mieux comprendre leurs caractéristiques et aider à la prise de décision, deux fiches techniques « Cuivre » et « Soufre » ont été rédigées en reprenant :

- Les modes d'actions.
- Les différentes formes.
- Les modes d'emploi.
- Les cibles.

### Document « Gestion de la Flavescente dorée en viticulture biologique » :

La flavescente dorée est une forte préoccupation dans le département. Conscient de cette problématique, un document technique sur la « Gestion de la Flavescente dorée en viticulture biologique » vient de paraître. Il a été rédigé dans le cadre de la commission nationale vitivinicole biologique IFV-ITAB dans un double objectif :

- Synthétiser les principales informations connues à ce jour sur cette problématique.
- Accompagner les viticulteurs biologiques dans leur stratégie de lutte contre cette maladie.

Rédigé par Josquin Lermould et Nicolas Constant (Sudvinbio).

Fiches rédigées par Jean-René Cambournac, Sylvie Dulenc et Josquin Lermould.

Consulter et télécharger gratuitement ces documents sur [www.herault.chambagri.fr](http://www.herault.chambagri.fr)

A photograph of a farm. In the foreground, there is a lush green field of raspberry bushes with many ripe red raspberries. A path of colorful flowers (purple, yellow, red) runs through the field. In the background, there is a large building with a red-tiled roof, a white van parked on the left, and a red truck parked in front of the building. A large white arrow points from the bottom left towards the field. A purple banner with white text is in the top left corner. Another purple banner with white text is in the middle right, with a red arrow pointing to the field. The page number '14' is in a yellow box at the bottom left, and the photo credit 'Photo © Alice Boscher' is at the bottom center.

# DOSSIER CENTRAL

## Lutte contre les vols et la délinquance dans les exploitations agricoles



*Policiers  
et Gendarmes*

# **VOUS** *protègent*

## **Réseau «Agriculteurs vigilants»**

*Les vols de matériaux, d'animaux et de récoltes dans les exploitations agricoles deviennent un phénomène récurrent et à grande échelle.*

Nous sommes passés en peu de temps d'actes isolés, de portée limitée, à un véritable travail en réseaux. L'exaspération des agriculteurs face à ce phénomène a amené la FNSEA à saisir les pouvoirs publics. Leur réponse a été plutôt rapide et pragmatique : un système d'alerte ou de simple signalement de tout événement suspect ou de nature à troubler la sécurité des exploitants agricoles ou de leurs biens est mis en place, en lien avec la Gendarmerie ou la Police,

**Un système qui alerte directement la Gendarmerie ou la Police**

selon les secteurs. En même temps, un réseau «Agriculteurs vigilants» se constitue, sur la base du volontariat, pour participer à ce système de surveillance. Les pouvoirs publics mettent aussi l'accent sur des mesures préventives et de protection nécessaires sur les exploitations. Nous vous laissons découvrir tout cela plus en détail dans ce dossier.



## Lutter contre les réseaux de voleurs

### de marchandises dans les exploitations

INTERVIEW DE DOMINIQUE BARRAU, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FNSEA

#### *Quel est ce nouveau phénomène que l'on constate au niveau national ?*

« Il y a eu, l'an dernier, une explosion des vols dans les exploitations », dit Dominique Barrau, le secrétaire général de la FNSEA en charge de ce dossier. « Nous avons constaté qu'il y avait de plus en plus de vols de marchandises dans les départements, avec un changement de rythme et de méthodes. Avec l'utilisation de camions, l'augmentation des quantités volées se mesure en tonnes, cela va jusqu'aux animaux vivants. On n'est plus dans le petit larcin mais dans un réseau de vols, de produits alimentaires, de cuivre, de carburant... avec une organisation de revente derrière. » « La Gendarmerie et le Ministère de l'Intérieur », poursuit-il, « ont reconnu qu'il y avait une augmentation importante des vols de 30 ou 40 % sur un an, en 2013. »

#### *Quelle a été la réaction à cette situation ?*

« Devant ce constat, la FNSEA a alerté les

pouvoirs publics, en septembre 2013. La Gendarmerie Nationale a tout de suite pris contact avec nous. Puis nous avons eu un contact avec Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur. Les conclusions ont été qu'il fallait renforcer la vigilance avec les méthodes nouvelles de communication qui permettent de faire rapidement circuler l'information dès le moindre mouvement suspect. Il a été convenu de créer un réseau de prévention et de vigilance. Il s'agit, pour les agriculteurs, de signaler ce qu'ils voient, sans aller plus loin. Ensuite, la Gendarmerie ou la Police prend le relais. Nous voulons éviter que se crée un climat d'insécurité ou, pire, que les gens se fassent justice eux-mêmes. »

#### *Il y a un accord concret sur ce point ?*

« Oui, il se traduit par la signature d'une charte nationale par la FNSEA et les pouvoirs publics. Elle sera mise en œuvre dans les départements. Dans la plupart des départements, les premiers contacts ont déjà eu lieu. »

Le général Favier, qui commande la Gendarmerie Nationale, a participé à un conseil fédéral de la FNSEA en juin. Cela a permis un premier bilan. »







## Une volonté d'agir sur le terrain

INTERVIEW DE DENIS CARRETIER, PRÉSIDENT DE LA FDSEA DE L'HÉRAULT

Photo © Marc Ginot



**Un bon début, mais l'étape «justice» est essentielle**

«Cette convention de partenariat, avec la Gendarmerie et la Police, est un bon début», dit Denis Carretier, président de la FDSEA de l'Hérault.

«Dans l'immédiat, elle a un avantage : c'est de dire aux agriculteurs que les pouvoirs publics ont pris l'affaire en main. Cela doit éviter qu'ils cherchent à se faire justice eux-mêmes. Face à la multiplication des agressions, il peut y avoir chez les victimes des états d'exaspération. C'est humain, cela peut arriver. Donc, cette convention, là-dessus, devrait nous sécuriser.»

«Il y a un autre intérêt à ce qui est mis en place, c'est la désignation d'un référent, qui centralise les informations.

Cela facilitera la tâche pour les agriculteurs victimes de vols ou autres, qui pourront donner les informations nécessaires sans se déplacer. Cela supprime les attentes et les complications.»

Toutefois, sur le fond du problème, Denis Carretier souligne les limites possibles du dispo-

sitif : «Si un délinquant est pris sur le fait, à un moment ou à un autre, il faudra que la justice prenne des sanctions exemplaires, dissuasives. Et que la personne en question ne soit pas aussitôt remise en liberté. Sinon ce dispositif serait un coup d'épée dans l'eau et ne réglerait rien.»



Bétaïls, récoltes, matériels... les vols organisés touchent toutes les exploitations agricoles.

### Une montée des incivilités

Au passage, Denis Carretier constate «une montée des incivilités : on voit des particuliers cueillir, par exemple, des cerises, pas quelques unes, à pleins sacs. Ce sont des citoyens ordinaires, comme vous et moi, pas des réseaux. Il faut moraliser tout cela et rappeler que tout ce qu'il y a dans la nature n'appartient pas à tout le monde.»

**Il faudra que la justice prenne des sanctions dissuasives**

# Pour tout fait suspect composer le 17

## Les forces de sécurité

### soutiennent les agriculteurs

INTERVIEW DE JÉRÔME DESPEY, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Photo © Marc Ginot



#### Un partenariat bien engagé

«La Chambre d'agriculture de l'Hérault», dit son président, «a pris la juste mesure

de la préoccupation des agriculteurs face à la recrudescence des vols et dégradations sur les exploitations.

Les vols de récoltes et aussi de piquets, fils de fer, matériel d'irrigation, voire des plants ou de produits phytosanitaires n'ont cessé d'augmenter.»

Remonté au niveau national, porté par la FNSEA, le sujet a été adressé aux pouvoirs publics.

Le retour n'a pas tardé, avec au niveau départemental, une prise de contact avec les représentants de l'État : «Nous avons reçu un très bon accueil du Préfet, du colonel - commandant le Groupement départemental de Gendarmerie - et du directeur de la Sécurité publique de l'Hérault, ainsi qu'une écoute très attentive» dit Jérôme Despey. «J'ai beaucoup apprécié leur sens des responsabilités et leur volonté de faire, d'avoir un suivi. Nous avons signé, le 30 juin, à la session de la Chambre d'agriculture, un protocole de partenariat.

Au-delà, il y a une vraie volonté d'agir sur le terrain et de trouver des solutions pour faire diminuer les vols et dégradations.»

Ce protocole repose sur deux volets : des conseils de prévention, pour éviter les vols ; et la création d'un réseau d'Agriculteurs vigilants. La Chambre d'agriculture s'engage à diffuser largement les conseils de prévention. Elle est satisfaite par le principe de désigner un référent des forces de sécurité auprès des agriculteurs et par la mise en place d'une procédure d'alerte simplifiée. «Tout ce système», souligne Jérôme

Trouver  
des solutions  
pour diminuer  
les vols

Despey, «vise à éviter que des agriculteurs exaspérés cherchent à se faire justice eux-mêmes et aussi à leur apporter une réponse appropriée.»

#### La vente à la sauvette

Autre sujet sensible, la vente par des producteurs-vendeurs ou revendeurs ne disposant pas d'agrément. La Chambre d'agriculture de l'Hérault a souhaité professionnaliser la démarche des producteurs-vendeurs et contribuer, par ses contrôles, à vérifier et consolider la réalité de ce statut. À cet effet, un partenariat avec les pouvoirs publics est en marche.

# Une réaction **rapide** des pouvoirs publics

## Un protocole de partenariat

*Prévenir plus rapidement les forces de sécurité en impliquant directement les agriculteurs dans la protection de leurs exploitations agricoles.*

Un protocole de partenariat entre la Chambre d'agriculture de l'Hérault, la préfecture de l'Hérault, la gendarmerie, la police et la FDSEA a été signé le 30 juin 2014.

Face à « une montée des incivilités », ce dispositif innovant qui consiste à associer les agriculteurs à la protection globale de leur environnement, vise à mettre en échec la délinquance dans les exploitations agricoles en trois points essentiels :

- Associer les exploitants à leur sécurité.
- Les aider à se sécuriser par des moyens techniques.
- Lutter contre les vendeurs à la sauvette.

### *Ce protocole s'appuie sur le dispositif «Agriculteurs vigilants.»*

Son objectif : créer un réseau de solidarité constitué d'une chaîne de vigilance structurée autour d'agriculteurs d'une même commune. Le dispositif doit leur permettre d'alerter la gendarmerie ou la police nationale de tout événement suspect ou de tout fait dont ils seraient témoins et de nature à troubler la sécurité des exploitants ou de leurs biens.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie ni de la police.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
au 04 67 20 88 00

### **Le partenariat Chambre d'agriculture, Gendarmerie et Police est en place.**

*Des moyens sont dégagés et des actions engagées.  
Les agriculteurs espèrent des résultats.  
L'approche humaine et pragmatique de ce dossier  
laisse augurer que des solutions positives seront obtenues.*



## Policiers et gendarmes assurent votre protection:

### quelques conseils

#### VOL OU DESTRUCTION DE TRACTEURS ET MATÉRIELS

- Stationnez tous les véhicules dans un lieu fermé à clé ou clôturé. Équipez-les éventuellement d'un antivol ou d'un anti-démarrage. Placez les matériels les plus sensibles au fond du hangar et ceux qui ont moins de valeur devant. Si vous devez les laisser dans les champs, garez-les à l'écart des routes, hors visibilité.
- Retirez les clés de contact et le matériel mobile (GPS, traceurs...). Mettez les en lieu sûr.
- Stockez l'outillage électroportatif dans des cellules sécurisées dont les issues présenteront une bonne résistance à l'effraction.

#### LOCAUX DE STOCKAGE

- Veillez à la solidité du bâti et des serrures.
- Limitez les accès par les toits et les facilitateurs d'accès.

#### LOCAUX DE VENTE

- Équipez les portes de serrures multipoints et les fenêtres de volets pleins ou de barreaux scellés.
- Conservez le minimum de numéraire. Placez-le dans un coffre-fort aux normes européennes qui sera solidement scellé au sol ou dans le mur.

#### LOCAUX «SENSIBLES»

Pour les locaux phytosanitaires et les locaux à forte valeur ajoutée :

- Veillez à la solidité du bâti et des ouvrants.
- Restreignez le nombre de personnes ayant accès au local. Interdisez l'accès aux personnes étrangères au site.
- Gardez confidentielle toute information concernant la livraison des produits.

#### LE CARBURANT

Il est possible :

- D'équiper les réservoirs des engins agricoles d'un système antivol à ailettes qui interdit l'introduction de tuyaux dans le réservoir.
- De doter les véhicules équipés d'une jauge d'un système d'alarme qui se déclenche en cas d'écart brutal du niveau de carburant.

#### LA PROTECTION DES SYSTÈMES D'IRRIGATION

Les cours élevés du cuivre favorisent le vol de câbles électriques qui alimentent les systèmes d'irrigation.

Évitez les tentations en enfouissant sommairement les câbles ou démontez-les pendant les périodes prolongées où ils ne seront pas utilisés. Lorsque cela est possible, enterrez les installations d'irrigation, protégez les câbles avec des feuillards, soudures ou cornières.

#### VÉGÉTATION ET ÉCLAIRAGE DES ABORDS

- Veillez à maîtriser la végétation qui entoure votre exploitation afin de faciliter une surveillance naturelle.
- Veillez à disposer d'un éclairage efficient sur le pourtour de vos bâtiments.

#### VIDÉOPROTECTION ET TÉLÉSURVEILLANCE

Il est possible d'installer des caméras, des alarmes ainsi que des détecteurs de mouvements. Ces systèmes viennent en complément des protections mécaniques déjà mises en place et constituent l'ultime recours sachant que l'intrus peut se trouver

déjà à l'intérieur des bâtiments lors du déclenchement du dispositif.

#### COMPORTEMENT À ADOPTER

Sans nécessairement constater un acte délictuel, il est conseillé de :

- Signaler à la brigade de gendarmerie de votre ressort tout mouvement suspect de véhicules ou de personnes, ou composer le 17.
- Noter les plaques d'immatriculation, couleur, marque et modèle des véhicules.
- Bien décrire l'action observée (nombre de personnes, mouvements...).

#### EN CAS D'ACTE DÉLICTEUEL

- Prévenir immédiatement le 17 ou la brigade de gendarmerie locale.
- Ne pas intervenir mais renseigner la gendarmerie sur les faits observés dans l'attente des patrouilles.
- Préserver les traces et indices qui seront exploités par les enquêteurs.



Le référent sûreté départemental se tient à votre disposition au sein du groupement de gendarmerie de l'Hérault.

Vous pouvez le solliciter en adressant votre courrier à :  
Monsieur le Colonel,  
commandant le groupement de Gendarmerie de l'Hérault  
359, rue de Fontcouverte - 34056 Montpellier Cedex 1  
Tél.: 04 99 53 58 07  
sc.ggd34@gendarmerie.interieur.gouv.fr



Les référents sûreté de la police nationale pour le département se tiennent au Commissariat central  
206 rue du Comté de Melgueil  
34056 Montpellier Cedex  
ddps34-referent-surete@interieur.gouv.fr

Ce dossier central a été réalisé en collaboration avec le Paysan du Midi.

Depuis juin 2011, le CPIE est désormais reconnu comme gestionnaire local du bien Causses et Cévennes, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.



## 20 ans de développement concerté

### sur les Causses Méridionaux

L'association des Causses Méridionaux est née il y a vingt ans dans la douleur en réaction à une action descendante pour le maintien d'habitats naturels d'intérêt communautaire. Les acteurs locaux des départements du Gard et de l'Hérault ont combattu cette méthode descendante en s'appropriant l'enjeu lié à la préservation des milieux ouverts et en mettant en place un outil de concertation et de développement local. Ainsi

une forme de fonctionnement original avec les protagonistes concernés, (agriculteurs, élus locaux, environnementalistes et usagers du territoire) a vu

le jour pour conduire des actions pour la préservation des milieux ouverts sub-steppiques des Causses sud du Massif central. La singularité de la démarche tient dans la composition du conseil d'administration de l'association, avec un tiers d'élus des collectivités locales (Communes, Communauté de Communes, Départements), un tiers de socioprofessionnels du monde agricole et forestier et un tiers de représentants du monde associatif de l'environnement, de la chasse et des activités de pleine nature. Le conseil d'administration s'appuie sur un comité technique, composé de trente techniciens membres des structures adhérentes. Cela lui permet de mobiliser de nombreuses compétences tout en restant

une structure légère en nombre de salariés.

Le territoire comprend historiquement 28 communes des départements du Gard et de l'Hérault sur les Causses du Larzac, Blandas, Campestre, Bégon et Noir. Cependant, l'adhésion de la Communauté de Communes Lodévois et Larzac a permis d'étendre officiellement la zone d'influence et de travail concerté sur des territoires de piémonts.

En 2002, l'association a été labellisée Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE). Elle s'organise depuis autour de trois axes :

le développement territorial, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et un centre de ressources.

#### *Pour le monde agricole l'association a porté :*

- Un programme Life qui a permis de mieux connaître les activités agropastorales sur les Causses Méridionaux (la surface des Causses est valorisée à plus de 80 % par ces activités), de confirmer la problématique de fermeture des milieux et de tester divers moyens pour les ouvrir (270 ha sur vingt-et-une exploitations).
- Des actions d'ouverture des milieux dans le cadre des démarches Fonds de Gestion de l'Espace Rural (FGER) et du programme Leader II

(31 exploitations sur 5 730 ha).

- Des actions liées à l'agri-environnement (Contrat Territorial d'Exploitation (CTE), Contrat Agricole Durable (CAD), Mesures Agro-Environnementales Territoriales). Sur la Causse Larzac, ce sont plus de quarante exploitations engagées en mesures agro-environnementales (MAETer), et 3 000 ha contractualisés.
- Divers programmes d'investissement en matière d'aménagements pastoraux, d'ouverture de milieux par débroussaillage.

#### *Elle est aussi :*

- Animatrice de 9 Sites Natura 2000 et de diverses démarches concertées de développement agricole - Terra rural / Opération Concertée de Gestion de l'Espace Rural (OCAGER).
- Inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Auprès des scolaires et du grand public, animatrice d'actions de découverte du territoire, du métier d'éleveur et du rôle des activités agropastorales dans les paysages.
- Éditrice d'ouvrages de témoignages de vies ainsi que sur l'évolution des techniques agricoles.

Contact à la Chambre d'agriculture  
Jean-Christophe Petit au 06 18 36 81 93  
[www.cpie-causses.fr](http://www.cpie-causses.fr)



## Un développement

### agricole et rural concerté

*Un Partenariat renforcé pour 2014-2016 entre le Conseil Général de l'Hérault, la Chambre d'agriculture de l'Hérault et l'Association de Développement et de Valorisation de l'Agriculture de l'Hérault (ADVAH).*

La construction du Projet Agricole Départemental Hérault 2020, engagé en 2013 par la Chambre d'agriculture en lien avec le Conseil Général et en partenariat avec les Organisations Professionnelles Agricoles et les collectivités, est un élément central de cette convention, cadre de collaboration. Ce projet stratégique agricole qui doit être finalisé fin 2014, a pour ambition de donner une lisibilité sur les priorités et les actions essentielles pour notre département en matière d'agriculture et d'aménagement du territoire

Pour la période 2014 à 2016, la volonté des trois partenaires est de conjuguer leurs efforts pour la mise en œuvre d'un programme agricole et rural départemental, organisé en quatre axes stratégiques :

- La structuration foncière et l'hydraulique agricole visant à renforcer l'expertise technique pour la mise en œuvre des Périmètres Agricoles et Naturels (PAEN), la gestion agricole et pastorale des espaces naturels départementaux et la protection de la ressource en eau.
- Le revenu agricole en lien avec la filière agricole, les circuits-courts et l'agritourisme (Bienvenue à la ferme, AGRILocal\*), l'innovation au travers d'expérimentations en viticulture et fruits et légumes sur le site du Centre Expérimental Horticole de Marsillargues

(CEHM), et la valorisation de l'abattoir de Pézenas dans la filière élevage.

- La qualité environnementale des exploitations et des territoires agricoles et forestiers autour de l'accompagnement individuel et collectif des exploitations dans l'évaluation de leurs pratiques en faveur de la triple performance économique, environnementale et sociétale : la lutte biologique (développement de la confusion sexuelle et appui aux agriculteurs en AB), la gestion des déchets, la biodiversité avec le CEHM - site pilote dans le territoire de l'étang de l'Or.
- L'appui aux exploitations pour l'emploi agricole et les métiers de l'agriculture par notre contribution aux dispositifs d'accompagnement des porteurs de projets par le Conseil Général (RSA, diagnostic BDPEA...).

Autant d'actions qui contribuent à leur niveau au développement de l'agriculture durable et responsable dans notre département.

*\* Site internet de mise en relation de circuits de proximité entre l'offre agricole locale et la demande, dont les collèges.*

*Contact au Conseil Général de l'Hérault  
Directeur de l'agriculture, de l'aménagement rural  
et foncier : Jean Bassède*

*Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Directrice générale : Cécile Arrighy*



## L'ADVAH, l'Association de Développement et de Valorisation de l'Agriculture de l'Hérault

*L'ADVAH est portée et financée conjointement par le Conseil Général et la Chambre d'agriculture depuis de nombreuses années, au service des projets individuels et collectifs des agriculteurs héraultais.*

Elle couvre les différentes filières - viticulture, productions végétales, élevage - et l'ensemble des territoires de notre département.

Forte de sept conseillers intervenant au sein du dispositif de conseillers de la Chambre d'agriculture, elle se mobilise, en lien avec le Conseil Général, dans les domaines aussi variés que complémentaires du conseil technico-économique, des démarches d'agriculture raisonnée,

biologique, de la HVE, des actions agro-environnementales sur les Bassins Versants et les sites Natura 2000, de la mise en place de nouveaux itinéraires permettant aux agriculteurs de réduire leurs coûts de production, mais aussi répondant aux attentes de la société et des consommateurs en matière de qualité des produits.

A travers l'ADVAH, le Conseil Général et la Chambre d'agriculture affirment leur volonté

de conjuguer leurs moyens afin d'accompagner au mieux les agriculteurs de nos territoires héraultais.

Contacts à l'ADVAH  
Président de l'ADVAH : Denis Carretier  
Directeur de l'ADVAH : Jean-François Malet  
malet@herault.chambagri.fr

## Projet Agricole Départemental Hérault 2020

*Un projet volontariste et réaliste pour l'avenir.*

Présidé par Jérôme Despey, le Comité de pilotage du 23 juin dernier, vient couronner une série de 32 ateliers portant sur 13 filières agricoles et agro-alimentaires départementales et leurs problématiques transversales, rassemblant près de 450 participants. Devant une assistance nombreuse, Jean-Louis

**32 ateliers,  
13 filières agricoles  
et agroalimentaires,  
et près de 450  
participants**

la «ferme Hérault» à travers 6 000 entreprises agricoles responsables et créatrices de valeurs économique, sociale et environnementale». Il a également insisté sur la «nécessité d'une approche doublement intégrée (sectorielle et territoriale)

et innovante de la gestion des trois ressources : humaines, naturelles et organisationnelles». Un échange nourri et consensuel a rappelé le choix d'un scénario à la fois partagé, optimiste et réaliste.

Les prochaines étapes du projet Agriculture Hérault 2020 : l'organisation cet automne d'ateliers dans 6 territoires du département pour informer et échanger sur les choix stratégiques au plus près des acteurs locaux (cf. encadré) et rendez-vous en décembre pour le prochain Comité de pilotage qui actera la Charte stratégique et décidera la mise en œuvre du plan d'action.

**PADH  
2020**

Projet  
Agricole  
Départemental  
Hérault

### Calendrier des ateliers territoriaux

- 22 septembre : Parc et pays du Haut-Languedoc
- 26 septembre : Montpellier Petite Camargue
- 03 octobre : Pays Cœur d'Hérault
- 06 octobre : Cévennes Pic Saint-loup
- 27 octobre : Grand Biterrois
- 06 novembre : Pays de Thau et de Pézenas

\*Conseiller scientifique du projet, Directeur de la chaire UNESCO, Alimentations du monde, Professeur émérite Montpellier Sup Agro.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Alexandre Chavey au 04 67 20 88 50 - 06 18 36 83 25  
chavey@herault.chambagri.fr  
Infos complémentaires sur <http://www.herault.chambagri.fr/menu-horizantal/projet-agricole-departemental.html>



Tir d'affût 2014-2015



## Chasse: 58 communes

### pour le tir d'affût 2014-2015

*Suite à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 15 avril, il a été décidé à l'unanimité d'autoriser le tir d'affût pour défendre les cultures sur cinquante-huit communes contre dix en 2013.*

Les communes ciblées sont celles où il y a eu le plus de dégâts en 2012 et 2013, ainsi que les zones à risque (idée également de continuité et d'homogénéité des territoires à tir d'affût). Cela nous rappelle qu'il est important de déclarer les dégâts, notamment pour définir chaque année les communes dites noires où les modalités de chasse et les moyens de prévention peuvent être renforcés (pose et entretien des clôtures par les chasseurs, tir d'affût...)

**La pratique de la chasse à l'affût doit être exercée sous plusieurs conditions.**

**Période :** du 1<sup>er</sup> juin au 14 août 2014, tous les jours de la semaine. Les tirs seront autorisés à partir d'une heure avant le lever du soleil

jusqu'à une heure après le coucher du soleil.

Attention, à compter du 15 août et jusqu'au 13 septembre 2014, le tir n'est autorisé que les mercredis, samedis, dimanches et jours fériés.

**Du 1<sup>er</sup> juin au 14 août, les tirs seront autorisés tous les jours de la semaine**

**Poste de tir :** les tirs devront être réalisés à l'intérieur des cultures agricoles et jusqu'à trente mètres autour de celles-ci.

L'autorisation sera valable jusqu'à enlèvement des récoltes (à l'exclusion des prairies).

**Autorisation :** les chasseurs doivent être titulaires d'un permis de chasse valide et avoir payé le timbre sanglier pour la campagne. Ils doivent également bénéficier d'une autorisation préfectorale individuelle, délivrée au détenteur du droit de chasse (généralement le syndicat de chasse local). Pour cela, ce dernier doit proposer

une liste nominative de dix tireurs maximum en privilégiant les agriculteurs chasseurs, via internet avant le 15 septembre 2014, même en l'absence de prélèvement. Il devra aussi transmettre à la fédération des chasseurs un bilan des animaux prélevés.

Il est important que les chasseurs qui pratiqueront la chasse à l'affût le fassent avec responsabilité et dans le respect de la réglementation.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Renaud Lachenal au 04 67 20 88 58  
lachenal@herault.chambagri.fr

Contact à la FDSEA  
Tiffany Michel au 04 67 92 23 54

Contact à la Fédération départementale des chasseurs  
Antenne de Bédarieux au 04 67 95 39 72



## L'apprentissage, pourquoi pas moi ?

Vous êtes chef d'exploitation en individuel ou dans une société, un groupement d'employeurs alors, vous pouvez encadrer un apprenti.

Être maître d'apprentissage, c'est apporter à un jeune le goût du travail, votre expérience, votre compétence, votre savoir-faire.

L'apprentissage peut aussi s'envisager dans le cadre d'une succession. Il permet de trouver un jeune qui reprendrait l'exploitation et, tout en le formant, de contribuer ainsi au maintien et à la transmission de votre entreprise.

Pour devenir maître d'apprentissage vous devez

justifier du diplôme équivalent à celui préparé par l'apprenti et de deux années d'expérience.

Sans diplôme trois années d'expérience sont nécessaires avec l'avis favorable du DRAAF.

L'État et la Région Languedoc-Roussillon soutiennent le développement de l'apprentissage. Vous trouverez les renseignements sur les aides et exonérations pour l'apprentissage via le site « portail de l'alternance » :

[www.alternance.emploi.gouv.fr](http://www.alternance.emploi.gouv.fr)

Contact à la Chambre d'agriculture au 04 67 20 88 00  
[apprentissage@herault.chambagri.fr](mailto:apprentissage@herault.chambagri.fr)



## Exploitants agricoles :

### comment bien préparer votre retraite ?

Au moins deux ans avant le départ à la retraite (généralement entre 62 et 67 ans), il est recommandé de faire le point sur l'intégralité de sa carrière.

#### *Anticiper : vérifier son relevé de situation individuelle*

C'est la première démarche à effectuer lorsque l'on commence à envisager sa retraite. Il résume les droits que vous avez obtenus dans l'ensemble de vos régimes de retraite.

Si vous êtes à moins de deux ans de la retraite et n'avez pas été contacté, ou si vous souhaitez anticiper cette démarche, vous devez demander à vos organismes de retraite de vous fournir gratuitement votre relevé de situation individuelle. Celui-ci retrace les informations enregistrées par chaque organisme :

- Vos rémunérations ou revenus soumis à cotisations.
- Le nombre de trimestres validés.

- Le cas échéant, les trimestres assimilés (maladie, invalidité, accident du travail, chômage...) qui peuvent être pris en compte sous certaines conditions.

Il est souhaitable de demander ce relevé de 18 à 24 mois avant la date à laquelle vous envisagez de prendre votre retraite.

#### *Vérifier : reconstituer votre carrière*

Prenez le temps de bien vérifier votre relevé de situation individuelle. Cette démarche est indispensable. Plus vous avez connu une carrière variée, plus il est prudent d'engager suffisamment tôt la démarche de préparation de la retraite. Cela vous permettra de signaler aux organismes concernés les anomalies ou oublis éventuels.

De leur côté, les régimes complémentaires vous informent sur votre nombre de points.

Contact au Pôle Info Retraite Agricole  
 Céline Ouitis au 04 67 92 23 54

### *Le PIRA, Pôle Info Retraite Agricole*

*Le PIRA, un point d'entrée unique pour :*

- réaliser un diagnostic de votre situation
- vous orienter vers les interlocuteurs compétents.
- assurer un suivi de votre situation

*Les partenaires du PIRA se mobilisent ensemble pour vous :*

*Le Conseil Général, la Chambre d'agriculture, la FDSEA, la MSA, l'ADASEAH, la SAFER, l'AREFA, les Jeunes Agriculteurs, CUMA, les vigneron indépendants, la SDAE (Section Départementale des Anciens Exploitants), Présence verte, Coop de France.*



# OFFRES DE FORMATION

## ENVIRONNEMENT

### *Les Certiphytos*

- Objectifs : permettre aux exploitants d'appréhender les aspects réglementaires, les risques pour l'homme, l'environnement et le raisonnement de toutes les interventions dans le cadre de l'application des produits phytosanitaires.
- Dates et lieux : sur deux journées de 7 h.  
À partir d'octobre.

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

### *Irrigation*

- Objectifs : maîtriser l'irrigation de ses parcelles.
- Dates et lieux : Nord Gardiole et Roquebrun (dates selon le secteur). Formation de 18h30 (deux journées complètes et une demi-journée).

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

## MONTAGNE - ÉLEVAGE

### *Dressage de chien de conduite de troupeau*

- Objectifs : acquérir des principes efficaces d'éducation et de dressage de chien pour être capable de diriger son troupeau dans les meilleures conditions.
- Dates et lieu : sur six jours : 30/09 - 02/10 - 14/10 - 16/10 - 04/11 - 06/11/2014 à la Couvertoirade.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

### *Dressage de chien de protection de troupeau*

- Objectifs : être capable de mettre en place un chien de protection dans un groupe de troupeau.
- Dates et lieu : les 23 et 24 octobre 2014 à La Couvertoirade.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

## INFORMATIQUE

### *Atelier Bureautique*

- Objectifs : apprendre à utiliser des logiciels de traitement de texte et de traitement d'informations chiffrées.
- Dates et lieu : en atelier d'au moins 7 h jusqu'à 70 h selon vos besoins, dernier trimestre 2014, au CFPPA de Pézenas.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

### *Mes Parcelles*

- Objectifs : permettre aux agriculteurs de se familiariser avec l'outil informatique Mes Parcelles, logiciel en ligne de gestion d'intervention dans l'exploitation agricole.
- Dates et lieux : durée de 7 h ou 14 h selon l'abonnement. À Lattes, Montblanc, Le Caylar, La Salvetat.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59



**AB** Les formations techniques identifiées par le logo AB sont ouvertes à tout(e) agriculteur(trice), salarié(e) qui exploite en Agriculture Biologique.

## DIVERSIFICATION

### *Itinéraires techniques de cultures d'été*

- Objectifs : donner les éléments de conduite technique des légumes d'été afin de perfectionner la réussite technico-économique de ces productions.

- Dates et lieu : dernier trimestre 2014.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

### *S'installer jeunes agriculteurs grâce aux grandes cultures*

- Objectifs : améliorer ses connaissances techniques pour réussir son installation ou le développement de l'entreprise.

- Dates et lieu : début novembre 2014.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

### *Viticulteurs, découvrez la semence*

- Objectifs : découvrir la production de semence comme diversification pour son exploitation viticole.

- Dates et lieu : novembre 2014.

Contact : Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

### *Mettre en place une activité agritouristique*

- Objectifs : permettre aux porteurs de projet de connaître les bases en matière de création d'activités agritouristiques.

- Dates et lieu : septembre/octobre 2014.

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

## **Formation éco-conduite**

Le 13 mai à la coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) de Mauguio, une formation éco-conduite a été réalisée par la Chambre d'agriculture pour les chauffeurs de l'entreprise. Concrètement c'est connaître le tracteur afin d'adapter la conduite du chauffeur à l'impact de sa consommation. Ainsi dans un premier temps, un tracteur est passé au banc d'essai et les courbes de puissance, couple et consommation sont analysées. Puis en salle, les leviers de réduction de la consommation sont présentés. Enfin lors d'un travail, un tracteur est équipé d'un débitmètre mesurant son absorption en temps réel. Les résultats sont visualisés en direct sur écran, au champ et les enseignements précédents sont mis en application. Un tracteur équipé d'un débitmètre et attelé d'un décompacteur a vu pour une même profondeur de travail, varier sa mesure de 22 à 33 l/ha selon les façons de l'utiliser. Sur une journée cela représente une différence d'au moins 70€.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault  
Christophe Auvergne au 06 12 51 78 44  
auvergne@herault.chambagri.fr

## **Les coordonnées de l'équipe formation**

Sylvie Ginisty-Teulon au 04 67 20 88 28

Responsable service formation

Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

foucrier@herault.chambagri.fr

Certiphyto / Formations commerciales

Jennifer Stadler-Leblond au 04 67 20 88 59

leblond@herault.chambagri.fr

Formations agricoles / Formations informatiques

Chambre d'agriculture de l'Hérault - Mas de Saporta A - CS 10010 - 34875 Lattes Cedex

**Retrouver toutes nos formations sur notre site :**  
<http://www.herault.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/formation/programmes.html>

## COMMERCE

### *Réussir l'exportation de ses vins*

- Objectifs : savoir gérer le processus de vente, depuis la prise de contact, jusqu'à la signature du contrat de vente. Posséder les principales techniques de vente.

- Dates et lieu : les 8, 9 et 10 juillet 2014 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

### *Réaliser votre étude de marché*

- Objectifs : permettre aux stagiaires, qui souhaitent s'installer en agriculture sur des productions dites atypiques ou développer ces dernières, d'élaborer leur étude de marché.

- Dates et lieu : les 17 - 18 - 30 septembre, 01 et 22 octobre 2014 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

### *Définir une stratégie gagnante pour son entreprise*

- Objectifs : comprendre la nécessité d'établir une stratégie comme outil de pilotage. Faire les bons choix pour positionner son entreprise sur les marchés d'avenir.

- Dates et lieu : les 14, 15 et 24 octobre 2014 à la Chambre d'agriculture de Lattes.

Contact : Carole Foucrier au 04 67 20 88 53

# Chambre Info, le Bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

La Chambre d'agriculture  
est une institution originale:  
à la fois établissement consulaire  
et entreprise de services.

Cette complémentarité des rôles:  
représentation, consultation et intervention  
lui confère une identité spécifique au sein  
des Organisations Professionnelles Agricoles.

Établissement de proximité, la Chambre  
d'agriculture propose de multiples services  
individuels ou collectifs à ses «ressortissants»:  
agriculteurs, forestiers, salariés agricoles,  
propriétaires, mais aussi filières agricoles  
et forestières, collectivités locales...

**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
HÉRAULT



*Chambre Info® est le bulletin d'information  
de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.  
Directeur de publication: Jérôme Despey  
Rédacteur en chef: Cécile Arrighy  
Avec les remerciements à nos services  
pour leur travail et leur aimable participation.*

*Design © B-to-B Design in Montpellier - France  
Photo couverture © 123RF  
Crédits photos ©123RF, © Marc Ginot photographe,  
© Alice Boscher, © Charly Fabre, © Chambre d'agriculture  
de l'Hérault et Photothèque Chambres d'agriculture.  
Par souci de préserver l'environnement, ce magazine  
est imprimé sur papier 100 % recyclé avec des encres  
végétales. Ne pas jeter sur la voie publique.*



**WWW.HERAULT.CHAMBAGRI.FR**

T: 04 67 20 88 00 - F: 04 67 20 88 95 - [contact@herault.chambagri.fr](mailto:contact@herault.chambagri.fr)

Chambre d'agriculture de l'Hérault - Mas de Saporta - Maison des agriculteurs CS 10010 - 34875 Lattes Cedex